

Notice concernant l'assurance des frais d'annulation INTERTOURS / Edition 04.2022

L'assurance des frais d'annulation d'AXA pour les membres de SWISS SNOWSPORTS et de L'ASSOCIATION SUISSE DES GUIDES DE MONTAGNE couvre les frais d'annulation occasionnés lorsqu'un cours ne peut être suivi, un voyage ou des vacances ne peuvent être entrepris ou ne peuvent l'être qu'avec du retard ou doivent être interrompus prématurément, pour l'une des raisons suivantes :

- l'assuré est victime d'un accident, tombe malade ou décède
- une personne proche de l'assuré est victime d'un accident, tombe malade ou décède
- le suppléant sur le lieu de travail est victime d'un accident, tombe malade ou décède

L'assurance est valable pour la durée convenue également pour d'autres voyages ou vacances réservés, mais pas pour les cours ou formations qui ne sont pas réservés auprès de SWISS SNOWSPORTS ou L'ASSOCIATION SUISSE DES GUIDES DE MONTAGNE.

! IMPORTANT, à lire impérativement !

1. **Le bulletin de versement doit obligatoirement être rempli de manière lisible et en majuscules, mentionner les coordonnées complètes (nom, prénom et adresse, sans abréviation) de la personne participant au cours (exemple: si un père paie la facture pour sa fille, ce sont le nom, le prénom et l'adresse de la fille qui doivent être indiqués). L'assurance ne peut être conclue que pour les personnes avec domicile en Suisse.**
2. **Si l'un des montants ci-dessous (108.55 CHF ou 172.60 CHF) a déjà été payé précédemment, il faut le signaler à AXA au 031 380 31 00 pour éviter que deux polices soient établies au même nom.**
3. **Lorsque le paiement est effectué par voie électronique, il convient d'indiquer clairement le nom, le prénom et l'adresse complète du participant (si ce dernier n'est pas l'auteur du paiement).**
4. **Le versement de 108.55 CHF ou de 172.60 CHF couvre le montant de la prime pour une année, mais la durée contractuelle est de trois ans. Par conséquent, vous recevrez un nouveau décompte de prime dans un an. Veuillez nous indiquer AU PLUS TARD À LA RÉCEPTION de cette facture (en nous appelant au 031 380 31 00) si vous ne souhaitez plus être au bénéfice de ce contrat et comptez cesser tout versement correspondant.**
5. **Ce contrat peut être résilié par téléphone ou par écrit sans respecter le préavis de trois mois.**
6. **Veuillez nous signaler tout changement d'adresse!**

Variante 1

Assurance individuelle

Prime 103.40 CHF + 5 % de droit de timbre fédéral

Prime annuelle totale 108.55 CHF

Variante 2

Assurance familiale

Prime 164.40 CHF + 5 % de droit de timbre fédéral

Prime annuelle totale 172.60 CHF

Toutes les indications susmentionnées reposent sur les Conditions générales d'assurance INTERTOURS d'AXA. Les Conditions générales d'assurance peuvent être consultées auprès des bureaux SWISS SNOWSPORTS ou L'ASSOCIATION SUISSE DES GUIDES DE MONTAGNE.

Pour tout renseignement ou déclaration de sinistre:

AXA
 Agence générale Bern-Zentrum
 Laupenstrasse 19, 3008 Berne

Monsieur Richard Schöpfer
 richard.schoepfer@axa.ch
 Téléphone +41 (0)31 380 31 00

Important ! Lors du versement, veuillez mentionner la variante souhaitée dans la zone «Informations complémentaires» et compléter vos données personnelles.

Empfangsschein

Konto / Zahlbar an
 CH02 0483 5236 3317 4100 1
 Axa Generalagentur Franziska Gruber
 Laupenstrasse 19
 3008 Bern

Zahlbar durch (Name/Adresse)

Währung Betrag

CHF

Annahmestelle

Zahlteil



Währung Betrag

CHF

Konto / Zahlbar an

CH02 0483 5236 3317 4100 1
 Axa Generalagentur Franziska Gruber
 Laupenstrasse 19
 3008 Bern

Zusätzliche Informationen

Annulationskostenversicherung

Zahlbar durch (Name/Adresse)